

Dons au profit de l'association CSPertuis Tennis de table

Notre club est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique, à ce titre elle peut recevoir des dons et faire bénéficier ses donateurs d'une **réduction d'impôts** égale à 66 % du montant du don.



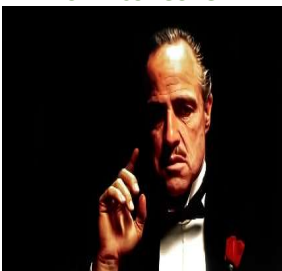
Dans ce cadre, nous vous proposons 2 possibilités :

- **un don d'un montant libre** : la réduction d'impôts sera égale à 66% de ce montant (exemple 100 € de dons = 66 € de réduction d'impôts),

ou

- Une **formule don + cotisation** afin que le montant final soit le même que le coût normal d'une cotisation.
- Nous vous proposons cette année 3 formules de manière qu'au final (défiscalisation déduite) votre inscription vous revienne
 1. **Au tarif 2021/2022 (avec la remise de 20%)**
 2. **Au tarif de la saison dernière**
 3. **Au tarif de 185.00**

Tout le détail est dans le tableau suivant mais le principe est de faire un chèque « cotisation donateur » de 50 euros et un don défiscalisable d'un montant calculé pour que la part non défiscalisable (34%) soit égale, une fois rajoutée à ces 50 euros, au montant d'une cotisation « classique ».

TABLEAU DON + COTISATION simulation pour un adulte licencié			
	Don « patillo » 	Don « quichotte » 	Don « corleone » 
	2 chèques (50 / 225)	2 chèques (50 / 320)	2 chèques (50 / 400)
Cotisation normalement due (avec remise 20%)	125.00	125.00	125.00
Versement global	275.00	370.00	450.00
Cotisation «part statutaire"»	50,00	50,00 €	50,00 €
Don	225.00	320.00	400.00
Défiscalisation (66% du don)	150.00	212.00	265.00
Coût réel de la cotisation	125.00	158.00	185.00

- Le don doit être encaissé avant le 31 décembre de l'année fiscale N-1
- Vous pouvez effectuer ce don avec plusieurs chèques
- Le reçu fiscal (CERFA n°11580) vous sera envoyé en Mars 2021 de manière à le joindre à votre déclaration
- La réduction d'impôts vient en déduction directe du montant de l'impôt à payer

POURQUOI FAIRE UN DON ?

Ce don permet à l'association de **compenser les baisses de subventions, de faire face à l'augmentation des charges**, mais aussi de limiter au mieux les augmentations des cotisations tout en continuant à investir en matériel et en fournissant aux adhérents **des entrainements dirigés de qualité**.